

# Délibération du Conseil municipal

du 10 février 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

Berser  
Levrault

ID : 077-217702570-20220210-012022-DE

**DATE DE  
CONVOCATION**

03/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix février, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

**EN EXERCICE : 27**

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY - M. Sébastien COSTARD – Mme Mélanie GENTILS – M. Jacques TOUPRY – M. Olivier GANDAR – M. Georges BACCON – Mme Rafea LAOUADI – M. Cyril DEBOOSERE – Mme Claudine PARE – M. Jean-Paul BORIE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLON – M. Bertrand GIRAUDEAU – Mme Brigitte DA SILVA.

**PRÉSENTS : 22**

**VOTANTS : 24**

Pouvoirs : Mme Auziria MENDES à Mme Karine ROUSSET - M. Jean-Michel LEMSEN à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.

**N° 01-2022**

Absents excusés : M. Nicolas LAVALLEE - Mme Ndeye DIA BRANDONE – Mme Christelle REMERE.

Madame Karine ROUSSET a été nommée secrétaire.

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :**

**Modification du périmètre du Syndicat Départemental des Energies des Seine-et-Marne par adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n° 2021-58 du comité syndical du 23 novembre 2021 du SDESM, approuvant l'adhésion de la commune de Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet ;

Vu la délibération n° 2021-59 du comité syndical du 23 novembre 2021 du SDESM, approuvant l'adhésion de la commune de Souppes-sur-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

Besler  
Levrault

ID : 077-217702570-20220210-012022-DE

Le Conseil municipal,

Approuve l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM.

Autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré en séance, le 10 février 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE.

